



Séparation et partir à 1.000 km, avec un enfant.

Par **patgarri**, le **28/12/2019** à **21:23**

Bonjour,

Mon fils est marié, il se sépare d'avec sa femme laquelle veut partir à 1.000 km avec leur fils.
En a-t'elle le droit ? son fils a 4 ans.

Merci de vos réponses.

Par **amajuris**, le **30/12/2019** à **10:08**

bonjour,

il faut régler le droit de garde et de visite de cet enfant pendant la procédure de divorce.

c'est le parent qui s'éloigne qui en principe doit prendre en charge les frais de trajet.

votre fils doit en parler avec son avocat.

salutations

Par **patgarri**, le **30/12/2019** à **11:07**

merci pour votre reponse

mais pour l'instant elle ne veut pas divorcer, juste se rapprocher de sa famille mon fils ne peut pas suivre en a t'elle le droit ils sont separé de fait . Merci

Par **amajuris**, le **30/12/2019** à **11:46**

elle ne veut pas divorcer mais peut-être que devant cette situation, votre fils veut divorcer.

se séparer et vivre à 1000 km sans divorcer, c'est se mettre dans une situation compliquée et qui ne pourra pas s'éterniser car la communauté existe toujours.

en l'absence d'accord pour la garde de leur enfant, votre fils doit saisir le juge aux affaires familiales.

le père a les mêmes droits et obligations sur son enfant que la mère.

Par **Tisuisse**, le **30/12/2019** à **14:48**

Bonjour,

Cela signifie que le papa a parfaitement le droit de demander au JAF, d'avoir la garde exclusive de son fils. Si la maman veut partir, elle le peut mais, étant toujours mariée, elle supportera les conséquences de sa décision. Si le papa a la garde exclusive de leur fils, la maman bénéficiera de droits de visite et d'hébergement (droits et non obligation) et devra payer une pension alimentaire.

Il est donc très important que votre fils fasse une requête auprès du JAF et de se faire aider, assister par son avocat.